

## Le responsable de salle

jeudi 18 octobre 2012, par Le comité

Il est majeur, licencié et obligatoire pour toute rencontre de championnat ou de coupe. Il figure sur la feuille de match et assume une fonction d'officiel. Il est identifié par un brassard ou une chasuble. Il n'a aucune autre tâche en cours lorsqu'il assume cette fonction. Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires mais il n'est en aucun cas un « policier » Avant la rencontre, il s'équipe de son brassard et se présente aux dirigeants des équipes et des arbitres. Il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou de résine

Pendant la rencontre, il est dans la salle, à proximité de la table de marque, pendant toute la durée de la rencontre, il est « à l'écoute » des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, et du public. En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser.

Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles.

A la fin de la rencontre, Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence.

**EN CAS D'INCIDENT SÉRIEUX, IL PREND TOUTE MESURE UTILE ET REND COMPTE PAR RAPPORT ÉCRIT SOUS 48 HEURES AU COMITÉ POUR LES MATCHS DÉPARTEMENTAUX**